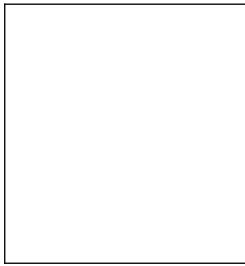


# MAIRIE DE PISIEU



## Réunion du 03/12/2024

Nombre de conseillers : 15  
en exercice : 15  
présents :  
votants :  
procuration : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de convocation : 25/11/2024

Étaient présent.e.s : Serge BENISTANT, Michel BOYET, Manon BREDY épouse CROS, Jean-Marc BRUCHON, Laurent CANABIT, Bernard CHORIER, Cédric DEJOINT, Jean-Luc DURIEUX, Murielle GRIFFET épouse RIVOLLET, Laurent MARCHAND, Michel ROBLES, Alice NERRIERE, Jean-Baptiste MATHIEU  
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent.e.s : Jessica GILLES épouse PRIGENT, Catherine DUC épouse CARCEL

M. a été désigné comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### Délibération n°2024-39 DM n°6

Monsieur le Maire explique que les crédits prévus aux chapitres 10 et 13 s'avèrent insuffisants pour régulariser le partage des frais avec la commune de Primarette pour le chemin des Chênes, suite à la perception de l'intégralité de la subvention du Département et du FCTVA. Mais, il est possible de virer des crédits depuis le chapitre 21.

#### **Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

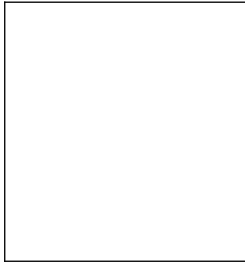
- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

CHAPITRE / Article au BP 2024	Montant
CHAPITRE 21/ 2131	- 8.000,00€
CHAPITRE 10/ 10222	+2500,00€
CHAPITRE 13/ 1323	+5500,00€

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent,

\*\*\*\*\*

# MAIRIE DE PISIEU



**Réunion du 03/12/2024**

**Délibération n°2024-40**  
**DM n°7**

Monsieur le Maire explique que les crédits prévus au chapitre 12 s'avèrent insuffisants pour finaliser les paiements de cotisations de l'année. Mais, il est possible de virer des crédits depuis le chapitre 11.

**Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

CHAPITRE / Article au BP 2024	Montant
CHAPITRE 12/ 6413	+ 15.000€
CHAPITRE 11/ 615231	- 15.000€

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent,

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2024-41**

**Approbation du bilan financier du regroupement pédagogique pour l'année 2022/2023**

Les chiffres du bilan financier de la cantine, de l'école maternelle, de l'école primaire, de la garderie et des fournitures scolaires du regroupement pédagogique entre Pisieu et Revel-Tourdan, pour l'année scolaire 2022/2023 sont présentés.

En effet, chacune des communes gère les frais occasionnés par son école et tout est ensuite mis en commun afin de rééquilibrer les participations des communes.

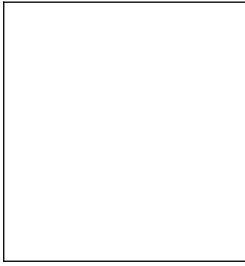
Les tableaux récapitulatifs laissent apparaître que la commune de Revel-Tourdan doit reverser à la commune de Pisieu la somme de 25.086,25€.

Le Conseil municipal doit donc se prononcer sur la l'approbation de ces bilans afin d'autoriser le maire à émettre un titre de 25.086,25€ pour que la commune de Revel-Tourdan reverse la somme due.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:**

- **APPROUVE** les bilans présentés,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

\*\*\*\*\*



**Réunion du 03/12/2024**

**Délibération n°2024-42**  
**Modification des tarifs RPI pour 2025**

Monsieur le Maire explique que des modifications de tarifs des prestations périscolaires ont été proposées lors de la réunion des commissions Ecole des deux communes du regroupement.

**Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** les modifications des tarifs suivants, applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025:
  - +0,20€ par repas, soit 4,20€ pour le repas « enfant »
  - +0,10€ par heure de garderie, soit 1,65€ par heure
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

\*\*\*\*\*

**Questions diverses**